

# UN DE MES BOVINS RÉAGIT EN IDC À LA PROPHYLAXIE QUE VA T'IL SE PASSER ?

**1** J'AI UN BOVIN IDC POSITIF :  
**LA DDPP SUSPEND MA QUALIFICATION TUBERCULOSE**

**2** J'AI UN BOVIN IDC DOUTEUSE ET MON CHEPTEL A ÉTÉ ATTEINT DE TUBERCULOSE :  
• il y a moins de 10 ans si abattage sélectif  
• il y a moins de 5 ans si abattage total

**LA DDPP SUSPEND MA QUALIFICATION TUBERCULOSE**

- Je dois faire partir ma vache à l'abattoir pour un **Abattage Diagnostique**
- Mes autres animaux sont bloqués sur l'exploitation

## INDEMNISATION

- Bovin Lait = 1 900 € (si inscrite = 2 200 €)
- Bovin Viande Allaitant :
  - > Femelle vide ou gestante de moins de 6 mois = 1 900 €,
  - > Femelle inscrite = 2 200 €
  - > Femelle de haute valeur (sur justificatif) et pleine de plus de 6 mois = 2 200 € maximum (1 900 € + plus value de 300 € maximum sur justificatif)
  - > Taureau reproducteur = 2 200 €

*Pour les animaux de hautes valeurs génétiques, possibilités de demander une expertise pour réévaluer ces forfaits.*

## SUITE DE L'ABATTAGE DIAGNOSTIQUE

- La vache est tuberculeuse : le cheptel est atteint de tuberculose et est mis sous Arrêté préfectorale de Déclaration d'Infection (APDI).
- La vache n'est pas tuberculeuse :
  - > **Le troupeau doit être recontrôlés en IDC 6 semaine après le départ de l'animal.**
  - > les mouvements des animaux ne sont pas autorisés.

**3** J'AI UN BOVIN IDC DOUTEUSE ET MON CHEPTEL N'A JAMAIS OU PAS RÉCEMMENT ÉTÉ INFECTÉ DE TUBERCULOSE.  
**LA DDPP SUSPEND MA QUALIFICATION TUBERCULOSE**

Je dois faire partir ma vache à l'abattoir pour **abattage diagnostique**  
Même indemnisation que 1.

## SUITE DE L'ABATTAGE DIAGNOSTIQUE

- La vache est tuberculeuse : le cheptel est atteint de tuberculose et est mis sous Arrêté préfectorale de Déclaration d'Infection (APDI).
- La vache n'est pas tuberculeuse : levée des mesures immédiate sans recontrôle du cheptel.